



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 17 septembre 2021

Inondations et catastrophes environnementales : l'Éducation nationale doit s'engager dans la reconversion écologique de la société !

La rentrée a été particulièrement éprouvante pour les élèves et les personnels des départements du sud touchés par de violentes inondations. Les risques climatiques font partie des cycles saisonniers, néanmoins la violence et l'ampleur de ces phénomènes météorologiques sont particulièrement inquiétants. Leur nombre a triplé depuis les années 1990 en raison de la crise écologique.

La reconversion écologique est un enjeu central, tous les secteurs de la société doivent y participer, y compris l'Éducation nationale.

Un plan d'urgence écologique pour l'Éducation nationale

Il faut agir à l'échelle du ministère et des collectivités territoriales sur la rénovation et le réaménagement des bâtiments scolaires pour réduire et rationaliser leur consommation énergétique, sur le tri des déchets, sur la politique alimentaire dans les cantines, sur le contenu des enseignements afin de comprendre les mécanismes de la crise environnementale en cours, les moyens d'agir dessus et de faire la promotion des métiers de la reconversion écologique. Tout cela nécessite des moyens et un investissement financier conséquent, et pas seulement "du courage"...

Des mesures immédiates pour faire face aux phénomènes météorologiques

La situation des départements du sud touchés par les inondations du mois de septembre met au jour l'incapacité de l'Éducation nationale à agir pour faire face à ces catastrophes. Dans le Gard, les bâtiments scolaires les plus délabrés ont été endommagés. L'Éducation nationale doit garantir la sécurité des usager·es et des personnels dans les locaux scolaires. Il faut un effort

Fédération SUD Éducation

📍 31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

☎ 01 58 39 30 12

✉ fede@sudeducation.org

🌐 www.sudeducation.org



budgetaire conséquent de la part de l'État pour mettre en œuvre une politique de rénovation et d'adaptation des bâtiments des zones en proie à ces catastrophes répétées. Les collectivités territoriales ne pourront pas réaliser cet effort seules.

De même l'administration n'a pas été en mesure de porter des consignes claires de fermeture des établissements scolaires alors que la situation météorologique l'exigeait. Pire, elle ne trouve rien de mieux que d'exiger des personnels et des élèves la continuité pédagogique, alors même que les bâtiments sont inondés, l'électricité coupée, les réseaux internet interrompus... Déployer la béquille éducative d'une crise sanitaire pour masquer l'ampleur d'un sinistre climatique, c'est bien à la hauteur du mépris que l'institution porte à l'ensemble du système éducatif.

De même, les différentes périodes de sécheresse ont entraîné des pics de pollution qui nécessitent des mesures de prévention pour la santé des personnels et des élèves, des adaptations du temps scolaire et une politique de végétalisation des cours d'école.

Pour SUD éducation, il faut que l'administration de l'Éducation nationale se saisisse avec les collectivités territoriales des questions environnementales. SUD éducation porte auprès de l'employeur des mesures concrètes pour la reconversion écologique de l'école.